

ACADEMIE DE MARTINIQUE

COLLEGE DU VAUCLIN
 B.P. N°13
 97280 LE VAUCLIN
 Tél. : 0596 744 063 – FAX : 0596 744 261

COMPTE-RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 13 Novembre 2012

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation du PV du Conseil d'Administration du 13 juillet 2012
- 2) Installation des différentes commissions
- 3) Bilan de rentrée
- 4) Règlement intérieur (modification art 2 – 12, concernant la tenue de sport)
- 5) Modification du tarif AS de l'UNSS
- 6) Programme d'activités de la C.O.P
- 7) Questions Diverses

Présidente du Conseil d'Administration : Martine POMMIER	Signature	Total des membres du CA : 24 Quorum : 13 Présents : Votants : Invités :
Secrétaire de séance :		

SEANCE du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13 Novembre 2012

1 – MEMBRES DE DROIT

NOM	QUALITE	Présent	Excusé	Absent	Emargement
Mme POMMIER Martine	Principal				
Mme BRAFINE Adeline	Principal-Adjt.				
M.AUGUSTE-CHARLERY Hilaire	Gestionnaire				
Mme LOSSEN Nicole	C.P.E				

2 – REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (collectivité locale et collectivité de rattachement)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Absent	Excusé	Emargement
Mlle MAINGE Marlène		X				
Mlle VOLTINE Magalie		X				
M.CLEON Georges		X				
M. ARNERIN Robert			X			
M. THEGAT Charles-Henri			X			

3 – PERSONNALITES QUALIFIEES

NOM	QUALITE					Emargement
M. CLEON Michel						

4 – REPRESENTANTS DES PERSONNELS (Personnels enseignants et d'éducation et personnels ATSS)

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Emargement
M. ARNAUD Michel	Enseignant	X			
Mme MARTINON Francesca	Enseignant	X			
M. ROSILLETTE Judes	Enseignant	X			
Mme DASSONVILLE Yvelise	Enseignant	X			
M. VERSCHEURE Ferdinand	Enseignant	X			
M. JEAN-BAPTISTE-SIMONE Gabriel	Enseignant	X			
M. DUBO Gustave	ATSS	X			
M. LOUISE-JOSEPHINE Roger	ATSS	X			
M. MODESTINE Bruno	Enseignant		X		
M. DAVIDAS Roland	Enseignant		X		
M. PIERRE-LOUIS Gilles	Assistant d'éducat.		X		
Mme PRUDENT Célia	Assistante d'éducat.		X		
Mme CIZO Marie-Claude	ATSS		X		
Mme BERMONT Line	ATSS		X		

5- REPRESENTANTS DES ELEVES

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Emargement
SOPHIE François-Xavier	Elève	X			
PRUDENT Léa	Elève	X			
VOLTINE Justine	Elève		X		
MANERE Meryl	Elève		X		

6 -REPRESENTANT DES PARENTS ELEVES

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Emargement
Mme DAVIDAS Christelle	Parent	X			
Mme BAILLARD Luce	Parent	X			
M. LAVENAIRE Claude	Parent	X			
M. BERTON Démétrius	Parent	X			
Mme RENO Danièle	Parent	X			
Mme RAMPALY Jocelyne	Parent	X			
Mme GIRIER-DUFOURNIER Gladys	Parent		X		
M. FLERIAG Léon	Parent		X		
Mme THIRY Louisiane	Parent		X		
Mme NOGEANT Mugnette	Parent		X		
Mme NUMA Annick	Parent		X		
Mme BOUTILLIER Viviane	Parent		X		

7 INVITES

Mme URSULET Loïse	Agent Comptable				
TOTAL					

QUORUM : 13

Les représentants des parents d'élèves du Conseil d'administration de l'année précédente sont invités pour le vote du Procès-Verbal du Conseil d'administration du 13 juillet 2012.

NOMS	EMARGEMENT
DAVIDAS Christelle	
FINEDE Daniel	
PRUDENT Jacqueline	

Etablissement :
COLLEGE DU VAUCLIN

ACTE N° 01
du Conseil d'administration

- Code de l'éducation livre IV titre II chapitre I (loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée),
- Décret n° 85-924 du 30 août 1985, modifié
- Circulaire du 30 août 1985 et 27 décembre 198

NATURE DE L'ACTE 1

- ☐ relative au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice
- ☐ relative à la passation des conventions et des marchés
- ☐ relative au fonctionnement de l'établissement et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice (pièce jointe)
- ☐ acte budgétaire (pièce jointe)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la séance du 13 Novembre 2012 pour laquelle les convocations ont été adressées
le 23 Octobre 2012

Le quorum de 13 étant atteint en début de séance 2

Après avis de la commission permanente réunie le 3 :

COMPTE TENU DE L'EXPOSE DES MOTIFS CI-APRES :

ADOpte par	voix POUR	voix CONTRE	ABSTENTION
------------	-----------	-------------	------------

LA DECISION SUIVANTE :

Fait à Vauclin le 2012 Le Président du Conseil d'Administration	ACCUSE DE RECEPTION Par le service destinataire	CERTIFIE EXECUTOIRE Compte tenu de la date du dernier accusé de réception par les autorités de contrôle le Et de la publication le le Président du Conseil d'Administration

Huguette NEROR		
----------------	--	--

1 Cocher le cadre correspondant à la nature de la délibération

2 non nécessaire dans le cas d'une seconde réunion, intervenant après une séance inopérante faute de quorum

3 obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Etablissement :
COLLEGE DU VAUCLIN

ACTE N° 02
du Conseil d'administration

- Code de l'éducation livre IV titre II chapitre I (loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée),
- Décret n° 85-924 du 30 août 1985, modifié
- Circulaire du 30 août 1985 et 27 décembre 198

NATURE DE L'ACTE 1

- ☐ relative au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice
- ☐ relative à la passation des conventions et des marchés
- ☐ relative au fonctionnement de l'établissement et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice (pièce jointe)
- ☐ acte budgétaire (pièce jointe)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la séance du 13 Novembre 2012 pour laquelle les convocations ont été adressées le 23 Octobre 2012

Le quorum de 13 étant atteint en début de séance 2

Après avis de la commission permanente réunie le 3 :

COMPTE TENU DE L'EXPOSE DES MOTIFS CI-APRES :

--

ADOPTE par	voix POUR	voix	CONTRE	ABSTENTION
-------------------	------------------	-------------	---------------	-------------------

LA DECISION SUIVANTE :

Fait à Vauclin le i 2012 Le Président du Conseil d'Administration	ACCUSE DE RECEPTION Par le service destinataire	CERTIFIE EXECUTOIRE Compte tenu de la date du dernier accusé de réception par les autorités de contrôle le Et de la publication le le Président du Conseil d'Administration

Huguette NEROR		
-----------------------	--	--

1 Cocher le cadre correspondant à la nature de la délibération

2 non nécessaire dans le cas d'une seconde réunion, intervenant après une séance inopérante faute de quorum

3 obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Etablissement :

COLLEGE DU VAUCLIN

ACTE N° 03

du Conseil d'administration

- Code de l'éducation livre IV titre II chapitre I (loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée),
- Décret n° 85-924 du 30 août 1985, modifié
- Circulaire du 30 août 1985 et 27 décembre 198

NATURE DE L'ACTE 1

- ☐ relative au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice
- ☐ relative à la passation des conventions et des marchés
- ☐ relative au fonctionnement de l'établissement et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice (pièce jointe)
- ☐ acte budgétaire (pièce jointe)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la séance du **13 Novembre 2012** pour laquelle les convocations ont été adressées le **23 Octobre 2012**

Le quorum de **13** étant atteint en début de séance 2

Après avis de la commission permanente réunie le 3 :

COMPTE TENU DE L'EXPOSE DES MOTIFS CI-APRES :

--

ADOPTE par : **Voix CONTRE** **ABSTENTION**

LA DECISION SUIVANTE :

Fait à Vauclin le i 2012 Le Président du Conseil d'Administration Huguette NEROR	ACCUSE DE RECEPTION Par le service destinataire	CERTIFIE EXECUTOIRE Compte tenu de la date du dernier accusé de réception par les autorités de contrôle le Et de la publication le le Président du Conseil d'Administration

--	--	--

1 Cocher le cadre correspondant à la nature de la délibération

2 non nécessaire dans le cas d'une seconde réunion, intervenant après une séance inopérante faute de quorum

3 obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié

Etablissement :
COLLEGE DU VAUCLIN

ACTE N° 04
du Conseil d'administration

- Code de l'éducation livre IV titre II chapitre I (loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée),
- Décret n° 85-924 du 30 août 1985, modifié
- Circulaire du 30 août 1985 et 27 décembre 198

NATURE DE L'ACTE 1

- ☐ relative au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice
- ☐ relative à la passation des conventions et des marchés
- ☐ relative au fonctionnement de l'établissement et n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducatrice (pièce jointe)
- ☐ acte budgétaire (pièce jointe)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans la séance du **13 Novembre 2012** pour laquelle les convocations ont été adressées le **23 Octobre 2012**

Le quorum de **13** étant atteint en début de séance 2

Après avis de la commission permanente réunie le 3 :

COMPTE TENU DE L'EXPOSE DES MOTIFS CI-APRES :

--

ADOpte par :	voix POUR	voix	CONTRE	ABSTENTION
---------------------	------------------	-------------	---------------	-------------------

LA DECISION SUIVANTE :

Fait à Vauclin le 2012 Le Président du Conseil d'Administration Huguette NEROR	ACCUSE DE RECEPTION Par le service destinataire	CERTIFIE EXECUTOIRE Compte tenu de la date du dernier accusé de réception par les autorités de contrôle le Et de la publication le le Président du Conseil d'Administration

1 Cocher le cadre correspondant à la nature de la délibération

2non nécessaire dans le cas d'une seconde réunion, intervenant après une séance inopérante faute de quorum
3obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié